



DOSSIER

Avalanche qui coupe une route entre le col du Télégraphe et Valloire le 04/01/2018 © Photo SDIS 73

LA SAVOIE EN VIGILANCE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Bernard Airenti, directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile de la préfecture de Savoie

Du 29 décembre 2017 au 22 janvier 2018, le département de la Savoie s'est trouvé au centre de plusieurs phénomènes météorologiques exceptionnels :

- ▶ du 29 au 31 décembre 2017 : tempête Carmen associée à de fortes pluies en plaine et chutes de neige en montagne.
- ▶ du 3 au 4 janvier 2018 : tempête Eleanor
- ▶ du 7 au 9 janvier 2018 : phénomène inédit de "retour d'Est".
- ▶ du 20 au 22 janvier 2018 : nouvelle séquence de pluies abondantes et de neige en montagne.

Cette succession de phénomènes météorologiques et nivologiques marqués a engendré de fortes menaces sur la sécurité des personnes et des biens.

Le préfet de la Savoie a mis en œuvre durant toute cette période une importante mobilisation opérationnelle pour faire face aux

différents enjeux de sécurité civile et de protection des populations.

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE :

Particulièrement aguerris à la mise en vigilance météorologique, les services de la préfecture de la Savoie (Direction de la sécurité intérieure et de la protection civile - DSIPC) ont déclenché à différentes reprises les procédures d'alerte des maires et des services opérationnels à l'approche de phénomènes nivologiques et climatiques prévus par les services de Météo France.

La mise en vigilance orange pour avalanches, neige/verglas et pluie/inondation dans le département de la Savoie a couvert plusieurs périodes : 9/11 décembre 2017, 29/31 décembre 2017, 3/4 janvier 2018 et 20/22 janvier 2018.

Dans la période du 7 au 9 janvier, marquée par un phénomène météorologique exceptionnel dit "retour d'Est" géographiquement limité à la bordure est du département, la Savoie a été placée

en vigilance rouge avalanche, constituant une première dans l'historique savoyard du dispositif de vigilance depuis sa création en 2001.

« une première dans l'historique savoyard du dispositif de vigilance depuis sa création en 2001. »

LA VIGILANCE ROUGE

Le phénomène de retour d'Est est bien connu des Savoyards. À l'approche d'une dépression fortement creusée dans le golfe de Gênes, des précipitations importantes au contact du front froid du massif frontalier des Alpes et du Piémont provoquent sur la chaîne frontière d'importantes chutes de neige.

Ce cumul exceptionnel en une période très courte génère un risque d'avalanche que les services de Météo France ont coté en janvier 2018 au-delà du risque 5 de l'échelle européenne du risque d'avalanche.

LE DÉCLENCHEMENT DU DISPOSITIF ORSEC :

Après contact avec les services spécialisés de Météo France dans le domaine de la nivologie, particulièrement la station de Bourg-Saint-Maurice en lien étroit avec le Centre d'étude de la neige (CEN) basé à Grenoble, il est convenu de placer le département de la Savoie en vigilance rouge pour obtenir plusieurs résultats :

- ▶ conforter et expliciter toutes les décisions préfectorales prises durant ces périodes ;
- ▶ provoquer une prise de conscience réelle et une mobilisation opérationnelle totale de la part des maires et des responsables locaux, certains ayant banalisé la vigilance orange ;
- ▶ bénéficier d'une couverture médiatique importante au plan local comme au plan national.

La montée en puissance très rapide de l'ensemble des élus et des acteurs locaux qui se sont placés en posture de vigilance et de surveillance a permis d'anticiper très en amont l'ensemble des mesures de prévention et de sécurité exigées par les circonstances.

La DSIPC de la préfecture, grâce à son diffuseur d'alerte GALA très performant (envoi groupé de messages téléphoniques, de SMS et de mails) a très rapidement alerté les communes et les services opérationnels.

Le préfet a activé le Centre opérationnel départemental (COD) la veille de chaque tempête et perturbation, notamment pour prendre de nombreuses mesures de sécurité civile :

- ▶ la fermeture préventive d'axes routiers,
- ▶ le positionnement de moyens de secours dans les zones et villages isolés,
- ▶ la convocation des commissions municipales de sécurité par les maires des communes impactées par les phénomènes,
- ▶ la rédaction de communiqués de presse à l'adresse des usagers et résidents de la montagne dispensant des conseils de prudence et de respect des mesures restrictives prises par les autorités de police locale,
- ▶ la mobilisation des experts dans le domaine des risques naturels (RTM, RDI de la DDT).

LA GESTION DE LA CRISE :

L'anticipation de la mobilisation générale, la mise en vigilance forte de tous les acteurs opérationnels, l'activation rapide du COD en tant qu'échelon supérieur de décision unique et exclusif ont favorisé la conduite de la gestion de crise par les autorités locales et départementales dans un cadre serein et très professionnel.

La DSIPC a mis en œuvre ses procédures habituelles de coordination et d'anticipation opérationnelles.

- ❶ le contact régulier avec les maires et les services de sécurité et des pistes des communes, sièges de stations de sports d'hiver particulièrement impactés par les phénomènes de crue avalancheuse exceptionnelle.
- ❷ la remontée systématique en COD des comptes rendus des commissions municipales de sécurité qui ont fondé les mesures de police locales prises par les maires : évacuation préventive, confinement, interdiction des circulations piétonnes, etc.
- ❸ le lien permanent avec la direction des routes du conseil départemental, toute décision du préfet en tant qu'autorité de police supérieure étant systématiquement concertée avec ce service gestionnaire des axes routiers sensibles.
- ❹ le lien régulier avec la station locale nivologique et météorologique de Bourg-Saint-Maurice, qui dispose heure par heure, au cœur des massifs savoyards, des prévisions et de l'état de la menace susceptibles de motiver et expliciter les décisions du préfet.
- ❺ la diffusion rapide des décisions préfectorales, accompagnées de communiqués de presse et d'interviews réguliers par les médias.
- ❻ la mobilisation totale du service RTM projeté sur le terrain afin d'évaluer les risques et prendre les mesures de sécurité immédiates.

Ce dispositif a conduit le RTM à intervenir au mois de janvier à cinquante et une reprises :

- dix-sept interventions pour des phénomènes avalancheux
- trente-quatre interventions pour des coulées de boue et glissements de terrain.

Durant ce mois de janvier, particulièrement intense en Savoie, 2 personnes sont décédées des suites de ces intempéries exceptionnelles (un pompier lors d'une intervention de secours dans un ruisseau et une personne prise dans une avalanche).

Le dispositif mis en œuvre par le préfet, en lien étroit avec les maires des communes impactées, et la mobilisation totale de tous les services opérationnels ont permis de limiter le bilan humain durant cette période.

S'agissant des biens impactés, trente-six communes ont fait l'objet d'un arrêté ministériel de déclaration de l'état de catastrophe naturelle.

